

# AFDS

Association Française de Droit de la Santé

[www.afds.fr](http://www.afds.fr)

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2013

CEDIAS – Musée social

La séance est ouverte à 18h.

*Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.*

Les points suivants ont été abordés :

### **1/ Rapport moral**

Le président Anne Laude présente les différentes activités de l'association réalisées au cours de l'année 2013. Sont ainsi mentionnés :

- Le colloque organisé à Paris en partenariat avec l'Association française de droit constitutionnel (AFDC), l'Institut Droit et Santé (Univ. Paris Descartes) et l'Institut Maurice Hauriou (Univ. Toulouse 1) le 17 juin 2013 consacré au thème "Constitutions et santé - Regards comparatifs" dont les actes ont été publiés dans un numéro hors série de la Revue de droit sanitaire et social,
- Le colloque organisé à Paris en partenariat avec la FEHAP, ce jour même le 17 octobre 2013, sur « La distinction entre le sanitaire et le social a-t-elle encore un sens ? ».

Est également présentée l'organisation des prochaines manifestations proposées lors du dernier conseil d'administration de l'association et notamment un colloque consacré au thème « Droit et cancer » qui se déroulera à Paris au printemps 2014.

Le rapport moral du président est approuvé par l'assemblée générale.

### **2/ Rapport financier**

Jean-Pierre Claveranne, trésorier, soumet à l'assemblée les comptes de l'année 2012 et présente l'état des finances pour l'année 2013.

Le rapport financier du trésorier est approuvé par l'assemblée générale, quitus est donné au trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2012 et 2013 jusqu'à la date du Conseil d'administration.

Jean-Pierre Claveranne aborde l'état actuellement insuffisant des finances, lequel occasionne un risque réel pour l'association. Le débat s'engage avec l'ensemble des membres présents et plusieurs pistes sont évoquées afin d'identifier de nouvelles sources de financement :

- L'ouverture des manifestations organisées à la formation continue,
- Solliciter différentes personnes morales publiques (nationales ou régionales, comme les ARS ou les laboratoires universitaires) ou privées (laboratoires pharmaceutiques, groupes de cliniques privées, d'EHPAD, fondations comme la fondation Auchan...),
- Organiser un dîner la veille d'une assemblée générale ou d'un colloque de l'association ou un petit déjeuner le matin même, ouverts à des personnalités ciblées, outre les participants de la manifestation,
- Augmenter le montant des cotisations.

### **3/ Rapport du Secrétaire général**

Guillaume Rousset réalise un bilan en insistant sur plusieurs points :

D'abord, sur le nombre d'adhérents : il est actuellement de 295 personnes (279 en 2012). Depuis janvier 2012, une quinzaine de membres ont nouvellement été accueillis (essentiellement des avocats, des magistrats et des directeurs d'établissements).

Ensuite, au sujet du site internet : après une augmentation constante (9 219 visites en 2007, 10 670 en 2008, 12 683 en 2009, 15 763 en 2010), une baisse de la fréquentation s'est amorcée en 2011 (13 654 visites en 2011). L'année 2012 a permis de constater une remontée (14 233 visites), bien que le niveau de 2010 ne soit pas atteint. En octobre 2013, période au cours de laquelle se tient la présente assemblée générale, le nombre de visites était de 10 500, plusieurs mois restant cependant avant la fin de l'année.

Les rubriques les plus visitées sont essentiellement les suivantes :

- Stages emplois missions,
- Formation en droit de la santé,
- Accès au droit de la santé,
- Publication AFDS.

Enfin, à propos de la lettre de diffusion : le nombre d'inscrits est de 682 au 17 octobre 2013 (598 en octobre 2012, 498 en octobre 2011, 412 en octobre 2010 et 336 en octobre 2009), certains inscrits étant membres par ailleurs. Ils reçoivent une lettre de diffusion en moyenne tous les 1,5 ou 2 mois environ. Son contenu est varié : annonce des activités de l'AFDS mais aussi d'évènements relatifs au droit de la santé non organisé par l'AFDS, et des offres d'emplois ou des appels à candidature pour des bourses de recherche.

#### **4/ Remise du prix de thèse**

Le prix de thèse « Jean-Marie Auby » est remis grâce au soutien de la Fondation Bullukian à Elsa SUPLOT, auteur d'une thèse consacrée au thème "Les tests génétiques : contribution à une étude juridique" réalisée sous la direction de Madame le Professeur Horatia Muir Watt et de Madame le Professeur Christine Noiville, Université Paris I.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Anne Laude

Guillaume Rousset